



FORMATION E.P.I. CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR / PORT DU HARNAIS

PROGRAMME

Séquence 1 : Le cadre réglementaire

- La prévention des risques et l'évaluation des risques professionnels ;
- Statistiques d'accidents ;
- Approche réglementaire du travail en hauteur ;

Séquence 1 : Formation théorique

- La Prévention et l'évaluation des risques ;
- Les Statistiques d'accidents de chute de hauteur ;
- Réglementation (normes, décrets, directives) ;
- Travaux en hauteur en sécurité (accidents et prévention, contexte réglementaire) ;
- Caractéristiques des moyens de protection collective (moyens fixes et mobiles, appareils d'élévation de personne, le balisage et la signalisation) ;
- Caractéristiques des moyens de protection individuelle (classes d'ancrages, casques, antichute et supports d'assurage, ligne de vie, absorbeurs d'énergie, harnais et accessoire de liaison, pratique des nœuds sur corde) ;
- Les fondamentaux liés à l'utilisation des liaisons anti chutes ;
- Choix d'un dispositif de protection individuelle ou collective (étude des risques, accrochage du harnais, facteur de choix du dispositif de protection, conséquence d'une chute, vérification et autocontrôle).

Séquence 2 : Formation pratique

Le formateur s'adapte au cas par cas à chaque situation de travail.

La formation s'effectue sur le(s) site(s) et avec les équipements individuels et collectifs utilisés par les stagiaires :

- Exercices pratique d'intervention en hauteur
- Elaboration de la méthodologie permettant la mise en place de l'ancrage provisoire, l'utilisation de la bonne liaison antichute et du bon système de préhension.
- Déplacements verticaux et /ou horizontaux

Séquence 3 : Validation des acquis

- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire ;
- Validation de la formation : Evaluation théorique sous forme de QCM et évaluation pratique mise en situation ;
- Validité : Une attestation de formation au port des EPI est délivré aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratique ;
- Le formateur remet un visa d'aptitude qui doit être validé et signé par l'employeur.

OBJECTIFS

- Connaître la réglementation relative au travail en hauteur
- Connaître les principales protections collectives et leurs conditions d'utilisation ;
- Maitriser les principes d'utilisation des E.P.I. contre les chutes de hauteur et leurs conditions d'utilisation ;
- Connaître et maitriser l'utilisation du harnais.

PUBLIC

- Cette formation s'adresse à l'ensemble du personnel amené à utiliser des harnais pour se protéger contre les risques de chute de hauteur.

DURÉE ET LIEU

- 1 journée pour 6/8 participants sur votre site à votre convenance.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques (présentation PowerPoint, flyer) ;
- Échanges, questions-réponses, tours de table.
- Mise en pratique sur le terrain ;
- Des documents sur les thématiques de la formation pourront être remis aux stagiaires.